



Actares

Bern:
Actares, PF 2007
CH-3001 Bern
T 031 371 92 14

Genève:
Actares, CP 161
CH-1211 Genève 8
T 022 733 35 60

www.actares.ch
info@actares.ch

IBAN:
CH30 0900 0000
1744 3480 3
PC / CCP:
17-443480-3

CHARTRE

Base de notre engagement

- Partant de la conviction que les actionnaires portent une part de responsabilité dans les conséquences des activités déployées par les sociétés anonymes (S.A.) - dont ils détiennent une partie du capital – sur l'être humain, la société et l'environnement,
- en pleine conscience de la nécessité d'inciter les S.A. à orienter leurs activités dans le sens du développement durable, dans ses dimensions sociale, écologique et économique, et vers le respect des droits humains,
- estimant que l'exercice de ces responsabilités nous concerne individuellement, car nous sommes un grand nombre à être actionnaires – soit de façon directe, soit de façon indirecte par notre épargne, par la souscription de fonds de placement ou par notre affiliation à une caisse de pensions,
- avec la certitude que cette forme d'exercice de la citoyenneté aura d'autant plus d'influence qu'elle se développera plus largement et que les mêmes préoccupations seront exprimées auprès d'un plus grand nombre de S.A. par un plus grand nombre d'actionnaires,
- sachant que la mondialisation de l'économie et la croissance des échanges commerciaux génèrent des pressions toujours plus sévères sur l'être humain, la société et l'environnement,
- constatant l'accroissement de la pauvreté, des inégalités, de l'exploitation et de la raréfaction des ressources naturelles, de la destruction de l'environnement, de la multiplication des conflits et des tensions entre communautés et entre nations,

nous, membres **d'Actares, Actionariat pour une économie durable**, nous attachons à promouvoir l'exercice de cette responsabilité, notamment par:

- les contacts et les négociations avec les entreprises, notamment par le dialogue ou d'autres moyens constructifs,
- l'élaboration de recommandations de vote,
- la participation active aux assemblées générales,
- la sensibilisation de l'opinion publique,
- l'encouragement à la constitution de fonds d'investissement constitués de titres suivis avec une attention particulière, selon les principes ci-dessus,
- des activités de sensibilisation auprès d'organismes ou de particuliers qui s'occupent de la gestion de portefeuilles,
- des interventions auprès des autorités et des partis politiques pour l'amélioration du droit des actionnaires et de la responsabilité des S.A.

La présente chartre a un caractère évolutif, conformément aux statuts, et est susceptible d'être discutée et retravaillée.

Genève/Berne, décembre 2014